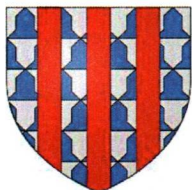


DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Canton d'Avesnes sur Helpe



COMMUNE D'ENGLFONTAINE

59530

Tél. : 03.27.27.50.22

Mail : secretariat@englefontaine.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°17/2025

**Arrêté du Maire**  
**Rassemblement sur la voie publique**  
**Consommation alcool - trafics divers**

Le Maire de la Commune d'Englefontaine,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.2122-24, L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux de police du Maire,

**Considérant** les nuisances au lavoir, les dégradations à l'étang, les dégradations au City,

**Considérant que des habitations bordent ces lieux,**

**Considérant la présence habituelle de groupes d'individus, dont le comportement est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, (rassemblements à toute heure, nuisances sonores, atteintes contre les biens et les personnes, bagarres et disputes, participation aux trafics divers, consommation d'alcool etc...),**

**Considérant** le nombre important de personnes venues se plaindre en mairie de ces nuisances,

**Considérant** qu'il convient en conséquence de mener une action et notamment de prendre des mesures à prévenir tout trouble à l'ordre public.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le présent arrêté porte sur les lieux suivants : le lavoir, l'étang, les places Eugène Thomas et Jeanne d'Arc et devant l'école et la cantine, à **compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2025.**

**Article 2 :** La consommation d'alcool est interdite.

**Article 3 :** Les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits de 22 heures à 6 heures.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article R 610-5 du Code Pénal, les manquements aux obligations édictées par le présent arrêté seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe.

**Article 5 :** Les autorités administratives sont chargées chacune pour ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à : Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Landrecies.

Fait à Englefontaine, le 11 juillet 2025

Sandra PLUCHART  
Maire

